



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

AVIS DE CONVOCATION

Séance extraordinaire Municipalité de Rivière-Beaudette

Nous vous convoquons à une réunion extraordinaire de la municipalité de Rivière-Beaudette.

Cette réunion se tiendra lundi le 8 janvier 2024, à 18h30, au 663 chemin Frontière.

Vous pouvez prendre connaissance de l'ordre du jour ci-joint.

La participation de tous est grandement appréciée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Natasha Pagé
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Natasha Pagé, directrice générale, greffière et trésorière de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 29^{ième} jour du mois de décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 29^{ième} jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-trois.

Natasha Pagé
Directrice générale, greffière et trésorière

ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
8 JANVIER 2024

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Avis de motion du règlement 2024-01 établissant les taux de la taxe, tarifs et compensations pour l'année d'imposition 2024;
3. Dépôt du projet de règlement 2024-01 établissant les taux de la taxe, tarifs et compensations pour l'année d'imposition 2024;
4. Période de questions;
5. Clôture de la séance.